

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 CAP ASSISTANTS D'ADMINISTRATION





ASSISTANTS DE CLASSE NORMALE

GRASSET Sophie DSAC/CE LEON Guillaume SDF GAUGRY Adeline SDF FAUGER Laure SG

ASSISTANTS CLASSE SUPÉRIEURE

HAMIDOU Madjidou SNA/OI CAMARA Marie-Christine BEA GIL Jean-Louis ENAC TOURAINE Pascal DSAC

ASSISTANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

BOUR Daniel SNA/CE LOPEZ Jean-Louis SG CROUZET Philippe DSAC /SO PENNES Didier SG

DEFENDRE ET AMELIORER LE STATUT DES ASSISTANTS D'ADMINISTRATION

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont les instances qui traitent de toutes les questions relatives à la carrière individuelle des agents : mutations, avancements et promotions, détachement et intégration dans un autre corps ou cadre d'emplois, titularisation et prolongation de stage, réclamations sur évaluation et réductions de délais, etc.

Elles sont composées en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel et ne sont que consultatives, la décision finale revenant à l'administration. Toutefois, leur consultation est obligatoire pour toutes les décisions de leur compétence.

Du 18 au 20 octobre 2011, vous allez voter pour élire vos représentants des personnels dans les CAP compétentes pour le corps des adjoints d'administration de l'aviation civile.

Le SNPACM/FO s'est toujours battu pour la défense des intérêts collectifs et individuels des personnels administratifs de catégorie C et B de la DGAC et de Météo-France. Il a toujours milité pour le respect des critères d'avancement (ancienneté) et pour une vraie reconnaissance de l'expérience professionnelle et des compétences des agents. C'est la seule organisation syndicale à avoir souhaité le maintien des CAP locales, pour une concertation et un dialogue social au plus près des agents.

Actuellement le SNPACM/FO se bat pour une augmentation conséquente des ratios d'avancement dans le corps supérieur pour les adjoints et les assistants amenant à un repyramidage catégoriel et pour l'aboutissement rapide des dossiers en cours concernant les personnels administratifs (IFR pour les agents de catégorie C, PFR et nouvel espace statutaire des catégories B).

Les candidats des listes SNPACM/F0 sont vos collègues. Ils connaissent vos métiers, vos problèmes et vos préoccupations, ils ont les mêmes. C'est pourquoi ils mettront tout en œuvre pour défendre efficacement, en toute objectivité et en toute équité, vos intérêts et vos droits, que vous soyez syndiqués ou non.

Le SNPACM/FO c'est :

- La connaissance et le suivi de vos dossiers
- La conviction et l'engagement de vos mandants
- L'écoute attentive et permanente de vos interlocuteurs
- Des propositions raisonnables et constructives

